

Zones prévues au 1^o et au 2^o de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique, pour la profession d'infirmier

Région d'attribution limitrophe

- █ 24 - Centre-Val-De-Loire
- █ 52 - Pays-de-Loire
- █ 76 - Occitanie
- █ 84 - Rhône-Alpes-Auvergne

